

PALESTINE

Solidarité 44



N° 58 • Hiver 2024-2025

Contre la guerre sans fin de Netanyahu

Non content d'avoir massacré 42 000 Palestiniens à Gaza, détruit toutes les infrastructures et déplacé, souvent plusieurs fois, 2 millions de Palestiniens, non content d'avoir mis à feu et à sang la Cisjordanie, Netanyahu et ses complices au gouvernement s'attaquent désormais au Liban et bombarde même en Syrie. Il défie l'ONU en donnant des ordres de frappe à partir du siège de cette organisation et s'attaque aux casques bleus en poste au Liban.

Quels sont les buts de cette guerre sans fin ? Libérer les otages ? Il n'en a que faire. Écraser le Hamas et le Hezbollah ? Assassiner des dirigeants nous éloigne à chaque fois d'un cessez-le-feu. On ne combat pas une idéologie par les armes. En attaquant le Hezbollah, le gouvernement israélien provoque l'Iran, attendant une riposte de cet État qui entraînerait les États-Unis dans la guerre : une guerre totale.

Face à cette situation, porteuse de tous les dangers, la mobilisation des citoyens et de certains élus se poursuit en Loire-Atlantique comme partout en France et dans le monde. Des rassemblements chaque semaine à Nantes, mais aussi ponctuellement à Clisson, Pornic, Blain et Châteaubriant. Plus de 20 présences sur les ponts dans le département avec drapeaux palestiniens et banderoles pour dénoncer la participation israélienne aux Jeux olympiques. Des centaines de lettres et pétitions envoyées au PDG de Carrefour pour demander l'arrêt de la collaboration du groupe avec les colonies israéliennes. Des réunions d'information : à Châteaubriant, le témoignage d'une infirmière de retour de Gaza ; six classes de collégiens

avec leurs professeures à La Chapelle-sur-Erdre. Les conférences et débats lors de l'évènement organisé par l'AFPS44 le 12 octobre ont rassemblé dans l'après-midi quelque 400 personnes.

Du côté des élus, les engagements se multiplient comme l'a montré la participation régulière de député·e·s et d'élu·e·s locaux et départementaux aux rassemblements et manifestations diverses. Plusieurs communes ont pris la décision de s'engager dans une coopération avec la Palestine, parmi elles Ancenis, Saffré et La Grigonnais tandis que la ville de La Chapelle-sur-Erdre hisse le drapeau de la paix pour l'application du droit international. Certes, nous n'avons pas réussi à obtenir un cessez-le-feu, mais les lignes bougent comme le montre l'article sur le Boycott-Désinvestissements-Sanctions dans ce numéro.

De son côté, la Cour internationale de justice de l'ONU déclare illicite l'occupation et demande à Israël d'y mettre fin dans les plus brefs délais.

En France, l'opinion évolue : beaucoup de nos concitoyens prennent conscience de la nature coloniale de la politique israélienne et de l'illégalité de l'occupation et la colonisation de la Palestine par Israël. Avec le boycott d'Israël, les rassemblements, les réunions d'information, la coopération avec la Palestine, nous renforçons la prise de conscience et la solidarité avec le peuple palestinien.

Alors, ne disons pas que c'est compliqué et qu'on n'y peut rien, mais continuons d'agir !

Pierre Leparoux.



AFPS 44

Pôle associatif Désiré-Colombe
8 rue Arsène-Leloup
44100 NANTES
02 51 72 01 23
afpsnantes@wanadoo.fr

www.afps44.france-palestine.org
www.facebook.com/AFPS44
www.france-palestine.org

Le camp de réfugiés de Jénine : un « petit Gaza » !



Ce foyer de résistance est pour l'occupant israélien un « nid de frelons ». Il a toujours été l'objet de meurtres et de destructions de la part d'Israël, mais les incursions violentes se sont multipliées ces dernières années, notamment depuis l'arrivée au pouvoir en Israël d'un gouvernement d'extrême droite. Nous l'avions constaté au cours de notre dernière mission en octobre 2022, mais l'année 2024 a été encore pire.

Un siège de 10 jours.

Le 28 août 2024 au matin débute l'invasion du camp et de la ville de Jénine. Les forces d'occupation ne se retireront que le 6 septembre après avoir tué 22 personnes, fait de nombreuses arrestations, laissant un paysage de routes défoncées et de maisons criblées de balles et une cinquantaine de magasins détruits.

L'incursion se déroule selon un scénario similaire à celui de Gaza. Dans un premier temps les bulldozers blindés défoncent les rues principales sous prétexte d'éliminer des mines ; en réalité, il s'agit d'empêcher les habitants de sortir et les ambulances d'accéder aux blessés. L'armée demande par haut-parleur aux habitants de quitter le camp, alors interviennent les hélicoptères et les drones qui tirent des missiles, enfin les soldats lourdement armés entrent avec des véhicules blindés.

Rendre la vie impossible.

Durant ces longues journées, les habitants du camp sont cloîtrés chez eux : des snipers guettent, installés sur les toits. L'école de l'UNRWA est fermée et la rentrée scolaire a dû être repoussée. Comme les réseaux sont détruits, il n'y a plus d'eau ni d'électricité : l'hôpital gouvernemental est également fermé et les blessés et malades doivent aller ailleurs. C'est le cas de Bassem, en fauteuil roulant, qui doit subir une dialyse 2 fois par semaine : il faut l'accord de l'armée pour trouver une voi-

ture jusqu'à la sortie de la ville (les ambulances n'ont pas accès) et ensuite payer un deuxième transport privé jusqu'à Naplouse. H. Jabareen, un homme âgé, sans nourriture pendant plusieurs jours, affaibli et anxieux, meurt d'une crise cardiaque. Tel autre qui tente de visiter son frère est accueilli par les soldats qui le tabassent. En effet les soldats ont investi des maisons, pillant et, comme c'est le cas pour la deuxième fois du Centre des femmes : trous dans les murs extérieurs, portes défoncées et mobilier saccagé... « *Pourquoi le Centre des femmes ? s'interroge Najet, quelle menace représente-t-il ?* »

En ciblant la population et rendant le camp invivable, l'occupant veut faire fuir les habitants, mais pour aller où ? « *Nous ne partirons pas, nous savons que cela serait sans retour, nous avons l'exemple de nos parents, nous préférons mourir sur notre terre pour ne pas répéter la Nakba.* » Najet traduit ainsi le sentiment de beaucoup de réfugiés de Jénine.

Un peuple sans protection.

L'UNRWA ne peut rien faire et le Comité populaire n'a pas les moyens tandis que les policiers de l'Autorité palestinienne se sont retirés.

« *C'est cruel de voir que ni les pays occidentaux ni les pays arabes ne font rien et la police palestinienne s'enferme dans sa caserne pendant l'attaque ; nous sommes livrés à*

nous-mêmes. Seuls, les jeunes du camp et des villages environnants courageusement nous défendent. » déclare Najet.

Cette attaque de la fin de l'été provoque une angoisse dans la population qui craint d'autres agressions à venir à en croire Yoav Gallant, ministre israélien de la Défense : « *En réalité, lorsque nous tondons l'herbe, le moment viendra où nous devons déraciner les racines, et cela doit être fait.* » Les habitants de Jénine s'y préparent et les jeunes ont conscience de s'inscrire dans une longue tradition de résistance à l'occupation : ils estiment n'avoir d'autre choix que de protéger le camp.

La résistance sous toutes ses formes.

Dès que les soldats se sont retirés et que cette offensive — appelée cyniquement « camp d'été » — a pris fin, on s'organise : les services techniques de la ville sont mobilisés avec des engins, aidés des paysans des villages voisins avec leurs tracteurs. On comble les plus gros trous pour rétablir des passages au moins pour les piétons. Les écoles sont rouvertes et les enseignants à leur poste. La « Maison chaleureuse », avec sa trentaine d'enfants en difficulté, reprend ses activités et les animatrices sont fières de nous montrer des vidéos des enfants dansant et chantant : « *C'est important de ne pas laisser ces enfants à leurs angoisses, ils ont le droit de vivre et c'est notre avenir !* » ■ Pierre Leparoux.

Merci, Yasmine

Invitée par l'AFPS 44 pour témoigner sur les massacres en cours à Gaza, Yasmine Lecointre a donné une conférence début septembre à Saint-Aubin-des-Châteaux, près de Châteaubriant.

Infirmière de 31 ans, originaire de Châteaubriant, Yasmine a effectué en avril une mission humanitaire au sein de l'ONG* française *Palmed*. Bénévole, accompagnée d'une vingtaine de soignants, elle a remonté la bande de Gaza depuis l'Égypte jusqu'au Nord.

Témoignage.

« On n'imagine pas le niveau de destruction. Tout était par terre. Les hôpitaux sont particulièrement visés par les bombardements israé-

liens. Ce qui me bouleverse, c'est qu'on ne soigne pas de combattants. Je n'en ai pas vu un seul. Les blessés de guerre sont des civils. Et la moitié sont des enfants. »

Yasmine insiste sur le manque de médicaments. « Les gens souffraient quand on devait les soigner sans anti-douleurs. J'ai dû faire des pansements sur des enfants grands brûlés qui hurlaient. »

Très marquée par ce qu'elle a vu, la jeune infirmière raconte l'accueil des Palestiniens : « Ils n'avaient plus rien et nous ont couverts de cadeaux. »

Son récit a bouleversé l'assistance.

« Juste avant de partir, une maman m'a suppliée d'emmener avec moi sa fille de quatre ans que j'avais soignée, pour l'éloigner de toutes ces horreurs. »

Le retour n'a pas été sans danger lorsque les soldats israéliens ont bloqué le groupe de *Palmed* à un point de passage. Menaces de mort, négociations pendant près

d'une demi-heure. Intimidations pour dissuader les soignants de revenir, et chasser les témoins gênants du génocide en cours.

Retour en France difficile, la solitude après l'effervescence, le calme après la tempête. Et la difficulté à se faire entendre puisque les médias occultent le plus possible les massacres à Gaza et se montrent si complaisants avec les criminels.

Une collègue de Yasmine, Imane Maarifi, elle aussi infirmière pour *Palmed* à Gaza, a été perquisitionnée à 6 heures du matin, emmenée en garde à vue, puis libérée à midi.

Témoigner sur Gaza n'est pas sans risque.

Aujourd'hui, Yasmine essaie de repartir à Gaza pour soigner, soulager et contribuer à sauver des vies. Elle est bloquée à Amman en Jordanie. Les entrées de médicaments et d'humanitaires sont bloquées par les Israéliens... Dans l'indifférence quasi générale. ■

Dominique Rembeaux.

*ONG : organisation non gouvernementale.

Yasmine est revenue en France début novembre. Elle n'a pas pu passer à Gaza : les médicaments qu'elle avait emportés lui ont été confisqués à la douane entre la Jordanie et Israël, ainsi que son passeport qu'elle n'a pu récupérer seulement qu'au bout de 3 semaines. Elle n'a pas pu ensuite rejoindre un hôpital comme elle le souhaitait.



Témoignage d'un prisonnier palestinien

« Un jour, mon compagnon de cellule m'a dit : "Dis-moi, tu n'as pas renoncé à dire bonjour à ce gardien qui ouvre la porte de la cellule et ne prend pas la peine de te répondre tous les jours ? Tu n'as pas de respect pour toi-même ? Assez, ne lui dis pas bonjour !" À ce moment-là, je n'avais pas grand-chose à répondre à mon ami.

Mais je n'ai pas abandonné, et je n'ai pas arrêté de dire bonjour au gardien, parce que je n'ai pas renoncé à être humain... Parce que chaque bonjour est un rappel au gardien que je suis un être humain, et chaque bonjour lui rappelle qu'il est un être humain, et le fait est qu'il ne répond pas parce qu'il a peur de reconnaître ce fait, et si j'arrête mon bonjour, cela signifie que sa peur m'a conquis et m'a transformé en autre chose.

Je ne laisserai pas la prison me changer ou me contrôler. Et pour reprendre tes mots, je suis un sujet qui a la volonté et la conscience, je ne me laisserai pas transformer en objet. C'est le respect de moi-même que d'avoir le libre arbitre en prison. Ce miroir que je tends chaque matin au garde, ça va le changer. Et c'est le cas. »

Walid Daqqa était un écrivain palestinien en prison depuis 38 ans. Il est décédé le 7 avril 2024, d'un cancer non soigné et après avoir été maltraité jusqu'à la fin par les Israéliens. Ceux-ci ont refusé de rendre le corps à sa famille. L'armée israélienne a attaqué la cérémonie d'adieu où elle a arrêté six palestiniens. Walid avait une fille de 3 ans, Milad, conçue grâce à son sperme sorti clandestinement de prison ! ■

Palestine

La longue marche vers la reconnaissance à l'ONU

(1) Emmanuel Macron vient de rappeler à Netanyahu que l'État d'Israël a été créé par l'ONU, provoquant ainsi la colère du Premier ministre israélien qui nie cette évidence de même que le président du CRIF.

(2) OLP : Organisation de libération de la Palestine, créée le 28 mai 1964.

(3) UNRWA : United Nations Relief and Works Agency, traduit en français par : Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens.

(4) CPI : Cour pénale internationale.

(5) CIJ : Cour internationale de justice.

Alors que dans la Palestine mandataire (territoire regroupant Israël, Cisjordanie, Gaza et Jérusalem) vivaient ensemble une population arabe et une population juive, le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale de l'ONU propose sa partition entre un État juif⁽¹⁾ (32 % de la population) auquel est attribué 56 % du territoire, et un État arabe (68 % de la population) auquel il reste 44 % du territoire. Jérusalem est sous statut international. C'est la résolution 181. Elle devait être soumise à une consultation populaire. Elle fut d'emblée bafouée par Israël : pas de référendum et, dès 1949, à la faveur de la guerre, les Israéliens s'attribuent 78 % du territoire. Et ils ne comptent pas en rester là comme en témoigne cette déclaration de Ben Gourion : « Il doit être clair qu'il n'y a pas de place pour deux peuples dans ce pays. Après la création de l'État, nous abolirons la partition et nous nous étendrons à toute la Palestine ». Les milices juives chassent de leur terre 800 000 Palestiniens qui s'installent dans des camps en Cisjordanie, Gaza, Jordanie, Liban et Syrie.

Israël refuse d'appliquer toutes les résolutions de l'ONU.

L'ONU crée alors l'UNRWA pour prendre en charge les réfugiés palestiniens en ce qui concerne, essentiellement, l'école, la santé et l'alimentation de base. On note au passage que le 22 juillet 2004, le parlement israélien a classé l'UNRWA comme « organisation terroriste » et prépare actuellement une nouvelle loi interdisant toute activité de celle-ci dans les territoires qu'elle contrôle. On imagine sans peine toutes les conséquences d'une telle mesure !

Ainsi débutent les relations entre la Palestine et l'ONU... S'ensuivront

entre 1948 et 2023, 94 résolutions, sans compter les 45 bloquées par un veto des USA. On ne peut les détailler ici ; elles concernent : l'annexion, l'occupation militaire, la colonisation, le mur d'apartheid, le droit au retour, le droit de résistance, les restrictions de circulation... Quand on manifeste pour « l'application du Droit international », il s'agit d'appliquer ces résolutions. Quant à ceux (politiques, journalistes, éditorialistes...) qui apportent un « soutien inconditionnel » à Israël et nous accusent d'antisémitisme, ils devraient lire ces résolutions une par une.

Vers l'adhésion de l'État de Palestine à l'ONU.

L'OLP⁽²⁾ se structure peu à peu et tente de rendre visible la Palestine aux yeux des instances internationales. Pour la première fois, en 1974, l'OLP obtient d'entrer à l'ONU comme « observateur ». En septembre 2011, l'OLP demande son admission pleine et entière comme État, demande non validée, mais obtient néanmoins le statut de « membre observateur ».

En novembre 2012, la Palestine accède au statut d'« État observateur permanent non membre ». Désormais le drapeau palestinien flotte devant l'ONU, mais un peu à l'écart. Le représentant de la Palestine siège au sein de son l'Assemblée générale par ordre alphabétique. Il peut soumettre des propositions et amendements mais sans droit de vote. Les Palestiniens ont accès aux agences de l'ONU, UNESCO, OMS... et cela lui permettra ultérieurement d'agir devant la CPI⁽⁴⁾. La Palestine, membre à part entière de l'UNESCO peut désormais demander la reconnaissance de sites dans les territoires occupés et à Gaza : sites archéologiques, collections d'art, livres rares, archives... Dès son

admission, les États-Unis ont coupé leur financement !

Le 10 mai 2024, la demande d'admission à l'ONU comme membre à part entière, est de nouveau examinée. « C'est la communauté internationale qui a décidé de créer deux États... c'est le devoir de la communauté internationale, au côté du peuple palestinien, de terminer cette démarche en admettant la Palestine comme État membre » plaide Riyad Mansour, observateur permanent de Palestine à l'ONU. Pour être adoptée la résolution doit être votée par les 2/3 des membres, ce qui fut le cas : 143 voix pour, 9 contre et 25 abstentions (la France a voté pour). Mais il faut aussi l'aval du Conseil de sécurité : or, une fois de plus, les États-Unis ont mis leur veto.

Enfin, dernière résolution de l'A.G. de l'ONU le 17 septembre 2024 : elle s'aligne sur le dernier avis consultatif de la CIJ⁽⁵⁾ et exige qu'Israël mette fin à l'occupation illégale des territoires palestiniens dans un délai maximum de 12 mois : retrait des forces militaires, cessation de la colonisation, restitution des terres et biens immobiliers, réparation des dommages...

En dépit du soutien apporté par une majorité écrasante de pays dans le monde, la reconnaissance de la Palestine reste honteusement bloquée par la puissance dominante, les USA. Pourtant les experts de l'ONU disent : « La solution des deux États est la seule voie internationalement reconnue vers la paix et la sécurité, tant pour la Palestine que pour Israël ».

Mais quel État palestinien ? Sur quel territoire ? Un État binational ? Ou un État commun ? ■

L'occupation : ce que dit la Cour internationale de justice

La CIJ est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des nations unies.

Elle règle conformément au droit international les différends qui lui sont soumis par les États. Ses arrêts sont obligatoires pour les parties en litige. Elle donne aussi des avis consultatifs sur toute question juridique à la demande de tout organe ou institution autorisé par la Charte des nations unies. L'avis rendu le 19 juillet dernier « **Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est** » avait été demandé par l'Assemblée générale. Celle-ci en a fait application par une résolution du 18 septembre dernier en appelant Israël à mettre fin dans les douze mois à son occupation. L'avis n'est en lui-même pas un acte contraignant mais il dit le droit, le droit porteur d'obligations impunément violées par Israël.

Extraits de l'avis de la Cour.

§ 113 : [...] Israël a mis en œuvre une politique de colonisation tout au long de son occupation du Territoire palestinien occupé.

§ 120 : L'expansion des colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est repose sur la confiscation ou la réquisition de vastes étendues de terre.

§ 122 : [...] les biens publics confisqués ou réquisitionnés pour le développement des colonies israéliennes profitent à la population civile des colons, au détriment de la population palestinienne locale.

§ 126 : Israël exploite ces ressources naturelles, notamment l'eau et les minéraux, au profit de sa propre population, en lésant la population palestinienne locale, voire en la privant totalement desdites ressources.

§ 128 : Israël donne la priorité à ses colonies pour l'approvisionnement en eau, au détriment des communautés palestiniennes, qui subissent

de longues et fréquentes pénuries.

§ 133 : [...] l'usage que fait Israël des ressources naturelles du Territoire palestinien occupé n'est pas conforme aux obligations que lui impose le droit international [...]

§ 179 : La Cour a conclu que les politiques et pratiques israéliennes équivalaient à l'annexion de vastes parties du Territoire palestinien occupé. Elle estime que le fait de tenter d'acquérir la souveraineté sur un territoire occupé, ainsi que cela ressort des politiques et pratiques adoptées par Israël à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, est contraire à l'interdiction de l'emploi de la force dans les relations internationales et à son corollaire, le principe de la non-acquisition de territoire par la force.

§ 196 : [...] la politique d'Israël relative aux permis de résidence constitue une discrimination prohibée [...]

§ 206 : [...] les politiques d'Israël restreignant la liberté de mouvement constituent une discrimination prohibée [...]

§ 213 : La pratique par Israël des démolitions punitives de biens palestiniens est contraire aux obligations qui incombent à celui-ci au regard du droit international humanitaire [...] cette pratique constitue une discrimination prohibée...

§ 222 : [...] la politique d'aménagement d'Israël pour ce qui est de la délivrance des permis de construire et en particulier de sa politique de démolition des biens construits sans permis, qui réserve aux Palestiniens, par rapport aux colons, un traitement différencié injustifié, constitue une discrimination prohibée.

§ 223 : [...] le régime de restriction générale qu'Israël impose aux Palestiniens dans le territoire pales-

tinien occupé est constitutif de discrimination systémique [...]

§ 261 : L'utilisation abusive persistante de sa position en tant que puissance occupante à laquelle Israël se livre en annexant le Territoire palestinien occupé et en imposant un contrôle permanent sur celui-ci, ainsi qu'en privant de manière continue le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, viole des principes fondamentaux du droit international et rend illicite la présence d'Israël dans le Territoire palestinien occupé.

§ : [Israël] a l'obligation de mettre fin à sa présence dans le Territoire palestinien occupé dans les plus brefs délais.

§ 269 : Israël a également l'obligation de réparer intégralement les dommages causés par ses faits internationalement illicites à toutes les personnes physiques ou morales concernées.

§ 270 La restitution [...] exige également que tous les colons des colonies de peuplement existantes soient évacués [...]

§ 279 : [...] tous les États sont tenus de ne pas reconnaître comme licite la situation découlant de la présence illicite d'Israël dans le Territoire palestinien occupé. [...] En outre, tous les États parties à la quatrième convention de Genève ont l'obligation, dans le respect de la Charte des nations unies et du droit international, de s'assurer qu'Israël respecte le droit international humanitaire tel que consacré par cette convention.

L'avis n'est en lui-même pas un acte contraignant mais il dit le droit, le droit porteur d'obligations impunément violées par Israël. ■

*BDS : boycott, désinvestissement, sanctions.

Le BDS* : un impact mondial

Dénoncer la nature criminelle de l'État d'Israël : cela marche !

Tout récemment :

Le groupe AXA a décidé de désinvestir complètement des banques israéliennes, directement ou indirectement, ainsi que de *Elbit System*, le plus grand fabricant israélien d'armes.

Le groupe *Carrefour* a discrètement retiré les produits de sa marque des magasins de son franchisé *Yenot Bitan* dans les colonies.

Le club de basket ASVEL de Villeurbanne et son prestigieux président, Tony Parker, ont renoncé à participer à un tournoi en Israël.

Au mois de septembre dernier, le festival du film israélien de Strasbourg a été annulé.

Pour mémoire rappelons d'autres victoires du mouvement BDS :

Le groupe *Orange*, *Sodastream*, *Alstom*, *Systra*, *Egis-rail* ont jeté l'éponge !

Mais la campagne BDS est un mouvement mondial, dont nous percevons souvent mal l'ampleur depuis la France :

L'Université d'État de San Francisco a décidé de se désengager de 4 fabricants d'armes impliqués dans la guerre contre Gaza : *Palantir*, *Lockheed Martin*, *Caterpillar*, *Leonardo*.

Puma arrête son partenariat avec la fédération israélienne de football.

Le *fonds souverain norvégien*, le plus important au monde, s'est désinvesti de ses obligations israéliennes.

G4S, la plus importante entreprise de sécurité au monde vient de décider de se désinvestir complètement d'Israël.

La ville d'*Oslo* a annoncé exclure désormais de ses marchés

publics les entreprises contribuant directement ou indirectement à l'implantation des colonies israéliennes.

On ne peut énumérer non plus ici tous les événements culturels ou sportifs annulés un peu partout (Belgique, Finlande, Brésil, Afrique du sud, Égypte, Indonésie...) en raison d'un projet de participation israélienne.

En 2005, 171 organisations palestiniennes lancent la campagne « Boycott, désinvestissement, sanctions » :

Boycott de tous les produits éti-quetés Israël, des institutions universitaires, culturelles et sportives au cas par cas, des tournées artistiques d'Israéliens à l'étranger et réciproquement d'artistes du monde entier en Israël, là aussi au cas par cas...

Désinvestissement dans l'économie israélienne...

Sanctions : embargo sur les armes, suspension du traité de coopération Union européenne-Israël

Cette vaste campagne internationale vise à terme à affaiblir l'économie israélienne et dès maintenant à dégrader l'image de ce pays.

Le BDS commence lorsque chacun de nous refuse d'acheter des produits d'Israël au marché mais ne prend toute sa dimension que dans des actions collectives visant quelques cibles stratégiquement choisies et cela au niveau international.

C'est ainsi que la banque BNP Paribas concentre actuellement les actions de la campagne de boycott :

La *BNP* est le premier investisseur français et européen dans des sociétés activement impliquées dans les colonies illégales en

Palestine. C'est aussi le principal créancier européen des entreprises d'armement fournissant l'armée israélienne.

Entre janvier 2020 et août 2023, la *BNP* a accordé 22,2 milliards de dollars de prêts et de souscriptions à des sociétés impliquées dans la colonisation. Entre janvier 2021 et août 2023, la *BNP* a accordé 6,4 milliards de dollars de prêts et de souscriptions aux plus importants fabricants d'armes qui fournissent l'armée israélienne.

En mars 2024, *BNP Paribas* a participé à une levée de fonds record pour l'État d'Israël, à hauteur de 2 milliards de dollars afin de financer le coût de la guerre.

BNP Paribas n'était pas sans ignorer l'ordonnance de la Cour internationale de justice du 26 janvier 2024 affirmant le caractère plausible d'un génocide mené par l'État d'Israël contre la population palestinienne.

Nous lui demandons de cesser immédiatement ses investissements dans les entreprises participant au génocide en fournissant des armes à Israël ou bien impliquées dans la colonisation et l'*apartheid* en Palestine.

BNP Paribas sera, n'en doutons pas, la prochaine victoire de la campagne BDS. ■

Paul Lesturgeon.

Citation.

« Israël organise, sur les territoires qu'il a pris, l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsions, et il s'y manifeste contre lui une résistance, qu'à son tour, il qualifie de terrorisme. »

De GAULLE, 27 novembre 1967.

8 belles heures !

10 sur 10 : Mention très bien ! Les 8 heures pour la Palestine 2024 ont connu un réel succès de participation et de contenu. Les organisateurs, sous la houlette du chef d'orchestre Alexis, n'ont pas lésiné sur le contenu de cette journée : ateliers, table-ronde, conférence, spectacle, repas, expositions. Une journée qui a mobilisé un grand nombre d'adhérents de l'AFPS. Qu'ils soient tous ici remerciés. Mettre Israël au ban de l'humanité : cela marche !



Réussite en participation 214 inscriptions au repas, mais ce sont quelque 400 personnes qui ont participé à un moment ou un autre. Plaisir de voir l'atelier garde d'enfants qui bruissait des activités multiples des jeunes participant-e-s !

Auditoire manifestement impressionné par la qualité de la table-ronde avec les élus qui ont répondu aux questions sur leurs actions en faveur de la Palestine, les freins rencontrés, avec des détails sur les situations et problèmes différents selon qu'on soit élu municipal, départemental ou député.

Belle exposition sur le séjour en Palestine de Jocelyne et Gérard avec des photos émouvantes (qui étaient et sont encore en vente : gerardfotos@yahoo.fr). Un peu plus loin, un peintre venu d'Avignon présentait les œuvres

que lui ont inspiré le drame vécu par Gaza.

La présentation de la situation sanitaire par le D^r Nizar Badran, de *Palmed*, a suscité une grande émotion en montrant l'étendue des destructions des structures de santé, mais aussi la capacité de résistance et d'initiatives des personnels soignants.

Le repas, traditionnel et convivial, a permis échanges et belles rencontres.

La dernière séquence de la journée, culturelle, aura été un régal avec la succession de musique arabe et andalouse de grande qualité.

Encore un grand merci aux adhérent-e-s, sympathisant-e-s et à tous nos invités qui ont ensemble œuvré, dans un esprit de grande solidarité, pour la réussite de l'événement. ■

Marc Schoene.

Encore un grand merci...

... aux adhérent-e-s, sympathisant-e-s et tous nos invités pour qui ont ensemble œuvré, dans un esprit de grande solidarité, pour la réussite de l'événement : « 8 heures pour la Palestine » en soutien au peuple palestinien

Des membres de la commission culture, en passant par les responsables, les animatrices et animateurs de chaque atelier programmé, les bénévoles affectés à l'accueil et aux inscriptions ou aux différentes tables de ventes (produits palestiniens, livres, documentation), à celles et ceux du bar, des expositions, des divers services aux tables, à la décoration et à l'aménagement de l'espace (tables, chaises), à la vaisselle, au nettoyage, à la réception des artistes et conférenciers et à leurs hébergeurs, sans oublier les médiateur-trice-s des tables rondes et conférences, le comptable qui a réglé en direct les premiers salaires et factures, notre « joker » vidéo qui avec avec le régisseur son et un sang froid certain, a réussi à établir la liaison « Zoom » avec Bruxelles, et toute cette énergie partagée dès l'heure de midi jusqu'à minuit passé, pour aménager et déménager la salle festive...

... c'est une véritable ruche qu'a représentée notre équipe AFPS44 dans une fluidité et une harmonie collective exemplaire, pour un résultat dont les 350 participant-e-s n'ont eu que des mots de félicitations.

Un grand merci donc à vous toutes et tous.

Le bilan de cette journée vous sera communiqué, lorsque tous les comptes seront faits. D'ores et déjà, dans l'attente des chiffres précis, nous pouvons nous rassurer d'être dans nos perspectives tant sur le plan financier que participatif. ■

Pour le l'AFPS44, le bureau.

(Sur)vivre en Palestine

Une exposition de photos au collège de La Coutancière à La Chapelle-sur-Erdre.

À la demande du principal, l'exposition de photos réalisées par Jocelyne et Gérard Trégret a été présentée aux élèves pendant deux semaines dans un collège de La Chapelle-sur-Erdre.

À l'initiative de deux professeurs, les collégiens (4^{es} et 3^{es}) de six classes ont participé à des échanges avec l'AFPS44 sur deux jours.

Ces deux professeurs de français et d'histoire avaient demandé aux élèves de faire des recherches sur le sujet et le travail continuera à partir d'un questionnaire fourni par les professeurs. Cette première expérience de contact avec la réalité palestinienne se poursuivra dans les semaines à venir par des échanges entre jeunes Palestiniens et collégiens chape-lains.

Des images de la vie quotidienne en Palestine.

Les photos de Jocelyne et Gérard ont été réalisées en octobre 2022

dans le cadre d'une mission solidaire organisée par l'AFPS. À travers des portraits, des scènes de jeux des enfants dans la rue, de vues des camps de réfugiés ou des bédouins du Néguev, les deux photographes nous rapportent un témoignage de la vie des Palestiniens de Cisjordanie.

« Nous allions pour la première fois en Palestine et ce que nous avons découvert nous a émus. Nous avons voulu témoigner à travers l'image de cette vie quotidienne d'un peuple qui souffre, mais qui sait aussi rire, plaisanter et accueillir avec convivialité l'étranger. Pour moi, mon mode d'expression c'est l'image plus que les discours. » déclare Gérard, et Jocelyne d'enchaîner : *« C'est très touchant de voir les réactions des collégiens devant ces images, cela nous transporte à nouveau en Palestine et nous fait découvrir des réactions qu'on n'avait pas prévues. »*

En effet, les jeunes ont été sensibles aux images : celle d'un enfant

qui se tient la tête entre les mains donne lieu à des interprétations diverses, mais les portraits de jeunes tués par l'armée d'occupation dessinés sur les murs sont tout de suite compris.

Les photographes expliquent par ailleurs leur choix des photos : *« Nous avons choisi des images de la vie, cet aspect qui est moins connu chez nous, mais nous sentions, déjà en 2022, la violence de l'occupation qui montait. Nous n'avons pas pu entrer dans Naplouse où 5 jeunes avaient été tués la veille et à Jénine, nous entendions toutes les nuits les drones, les tirs et les explosions. »*

Cette exposition de 60 photos au format 30x40 circule en Loire-Atlantique : elle sera du 16 novembre au 5 janvier au Château d'An-cenis. Par la suite, elle peut être réservée sur demande auprès de l'AFPS44. ■

Pierre Leparoux





Le drapeau de la paix flotte sur la mairie de La Chapelle-sur-Erdre

Depuis plusieurs semaines l'AFPS demandait à la municipalité de manifester publiquement son soutien aux Palestiniens du camp de Jénine, lié à la ville par un pacte d'amitié. Ce soutien a pris la forme d'une cérémonie officielle pour hisser le drapeau de la paix à laquelle étaient invitées les associations de solidarité internationale de la commune.

Les différents intervenant-e-s expriment le sens de cette cérémonie.

Laurent Godet, le maire, justifie l'engagement de la commune à l'international : « *Pourquoi s'occuper de tout cela ailleurs alors que nous avons des problèmes dans notre pays ? C'est aussi parce que nous avons des problèmes dans notre pays qu'il faut s'occuper de nos voisins en solidarité car les frontières de l'humanité ne sont pas hermétiques.* »

Monique Piau-Quinton au nom de l'Office des relations internationales déclare : « *Ce drapeau veut affirmer notre souci du respect du droit international et des droits de l'homme.* »

Erwan Bouvais, conseiller départemental déclare soutenir pleinement les propos du maire et propose d'évoquer la paix sous forme d'un poème d'une poète tunisienne.

Fabrice Roussel, député, appelle la communauté internationale et la France à agir : « *Nous réclamons la libération des otages israéliens mais nous réclamons aussi un cessez-le feu à Gaza et en Cisjordanie où on organise un génocide, où par la faim on organise la mort et la destruction d'un peuple. Ce gouvernement israélien va toujours plus loin parce qu'il n'est pas arrêté : il faut stopper la fourniture des armes.* »

De son côté, **Jean-Marc Gibraine**, au nom de l'AFPS précise notre

conception de la paix.

La paix, quelle paix ?

Oui, tout le monde est favorable à la paix, mais ce beau mot est trop souvent utilisé pour faire la guerre et justifier une agression. B. Netanyahu nous en donne un exemple quand il déclare à la tribune de l'ONU : « *Israël cherche la paix. Israël appelle la paix de ses vœux. Israël a déjà fait la paix, et Israël fera encore la paix. Et pourtant, nous devons affronter des ennemis sauvages qui veulent nous anéantir et nous devons nous défendre face à eux.* »

Après 1993 et les accords d'Oslo entre les Palestiniens de Yasser Arafat et les Israéliens d'Ytzak Rabin, on a évoqué, pendant des années, le « processus de paix » qui consistait en pseudo négociations. Mais ces rencontres sans véritables négociations laissaient du temps aux Israéliens pour développer les colonies en territoire occupé.

Certains mettent en avant des initiatives qui rapprochent des Palestiniens et des Israéliens et ils en concluent que si on mettait de côté les extrémistes, il serait possible de s'entendre entre gens de bonne volonté des deux bords pour faire la paix. Ces initiatives locales et ponctuelles sont respectables, mais elles n'ont jamais abouti à obtenir une paix plus générale parce que la véritable paix n'est possible que si elle s'appuie sur la JUSTICE et l'applica-

tion du DROIT. Dans la situation actuelle, en Palestine et au Liban comme en Ukraine, nous en sommes loin.

Première condition indispensable et urgente : un cessez-le-feu.

Les appels au cessez-le-feu de Biden sont sans effet tant que les États-Unis fournissent des armes à Israël. L'appel de Macron à un cessez-le-feu ne peut être efficace s'il n'y a pas de pressions sur Israël. Pourtant, les moyens dans ce domaine sont nombreux au niveau français comme européen : interdiction d'importation des produits des colonies, suspension de l'accord d'association UE-Israël, rappel de notre ambassadeur...

Que les armes se taisent est une première étape mais le jour d'après ? Pour obtenir la paix, il faudra que cesse l'occupation militaire de la Palestine par Israël, que la colonisation s'arrête et que les colons soient évacués de Cisjordanie, que les criminels soient jugés par la Cour pénale internationale et qu'enfin les résolutions de l'ONU soient appliquées. ■

Pierre Leparoux

Citation.

« *S'il n'y avait pas d'Israël, il faudrait en inventer un pour s'assurer que nos intérêts sont préservés.* »

Joe BIDEN en 1986.

Bouffées d'air libre

Dans la tourmente médiatique dominante, accaparée par la propagande de l'État d'Israël et de ses soutiens en France, des voix différentes, courageuses, humanistes s'expriment. Cette rubrique est ouverte pour en donner un écho à nos lectrices et lecteurs, et surtout vous inviter à découvrir ces différents textes.



Le Monde Diplomatique d'octobre 2024 consacre plusieurs articles de pleine et utile actualité à la Palestine et à des aspects essentiels du conflit : des questions de l'antisémitisme, du patrimoine culturel palestinien, du rôle de l'arbre dans la colonisation.

Le premier, intitulé « *Imputation mensongère d'antisémitisme — L'art de la diffamation politique* » déconstruit de façon méthodique et argumentée la manière dont les médias dits mainstream, à l'unisson construisent un procès en antisémitisme totalement injustifié à l'égard de personnes ou d'organisations (ici plus particulièrement La France Insoumise mais les exemples pourraient être étendus à bien d'autres).

Le second article « *Une stratégie israélienne de dépossession culturelle, pillage du patrimoine palestinien* », montre à travers de nombreux exemples, comment l'État d'Israël, pour démontrer son droit exclusif sur la terre de Palestine, ne se contente pas de détruire des édifices patrimoniaux mais s'accapare jusqu'aux traditions culinaires !

« *En Israël, l'arbre est aussi un outil colonial* ». La présentation de ce troisième article est édifiante :

« *Comment effacer les ruines de villages arabes vidés de leur population lors de la Nakba de 1948 ? Comment encore obliger les Bédouins du Néguev à déguerpir ? En plantant des arbres, mission du Fonds national juif, le boisement volontariste dessine une nouvelle géographie en Israël et masque la présence de vestiges témoignant de la présence palestinienne* ».

• *Le Monde diplomatique*. N° 847 – Octobre 2024.

Le **numéro spécial de POLITIS** sorti début octobre, « **7 octobre, l'Avant et l'Après, 76 ans d'oppression d'un peuple** » réunit des contributions percutantes sur la tentative en cours pour faire disparaître le peuple palestinien.

• *Politis.fr* sur le net ou papier

Une étrange défaite

Ce livre aussitôt publié, aura été aussitôt descendu par *Le Monde des Livres*. Alors doit-on juger un ouvrage à l'aune du baromètre de la presse *mainstream* ? Pourtant le travail de Didier Fassin, dans ce court opuscule, mérite d'être lu et conseillé autour de nous. Le sous-titre « *Sur le consentement à l'écrasement de Gaza* » tient lieu de fil rouge pour l'auteur. Avec rigueur en citant précisément ses

sources nombreuses, il reprend les discours développés au lendemain du 7 octobre 2023, déconstruit plusieurs des mots qui ont envahi médias et réseaux sociaux tels que celui de « guerre Israël-Hamas », « terrorisme ». Sans dévoiler plus avant le contenu de cette « Étrange défaite », soulignons la gageure réussie qu'a été celle de donner une lecture chronologique, et une lecture politique des enjeux internationaux remarquables.

• FASSIN, Didier. – *Une étrange défaite. Sur le consentement à l'écrasement de Gaza*. Paris : Éd. La Découverte, (Petits cahiers libres), 2024 – 198 p. – 17 €

Le livre noir de Gaza

La guerre menée par Israël à Gaza depuis le 7 octobre 2023 est la plus destructrice jamais conduite par l'État hébreu dans ce territoire palestinien. Et pourtant, le blocus absolu imposé à la presse (y compris israélienne), aux humanitaires et aux observateurs internationaux sur le terrain la rend paradoxalement invisible. Agnès Levallois a réuni de nombreuses enquêtes, rapports et témoignages permettant d'établir les faits et de témoigner des souffrances des habitants de Gaza.

• Agnès Levallois, *Le Seuil*, 272 pages.

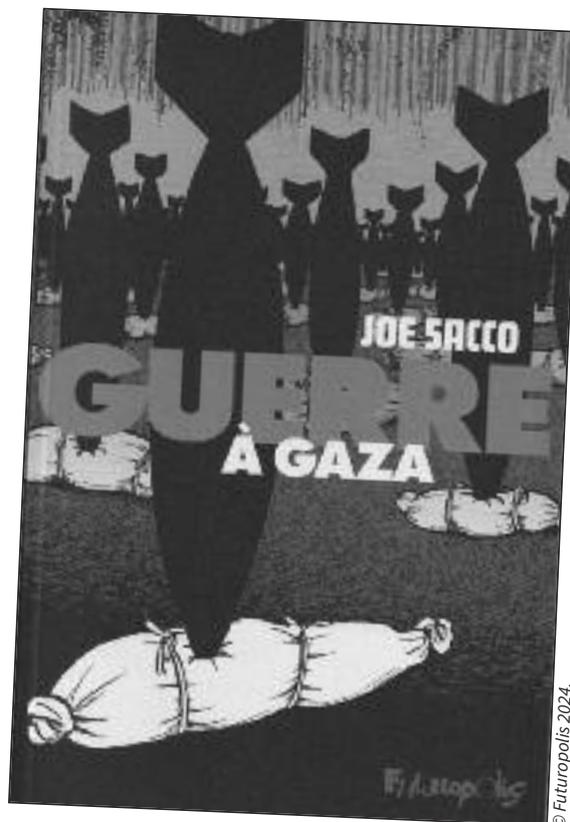
Tenter de donner à lire le chaos

Joe Sacco, écrivain et dessinateur américain, de publier « GUERRE À GAZA » qu'il faut lire.

Cette BD de 34 pages de l'auteur de GAZA 1956 et de PALESTINE n'a pas d'images de Gaza comme sa précédente production et pour cause, il est comme l'ensemble des journalistes « étrangers » interdit d'accès à Gaza par l'envahisseur israélien. Son livre est un pamphlet contre la guerre d'Israël contre la Palestine depuis des années, sur l'absence de toute protestation du peuple israélien contre ces massacres, sur la complicité mortifère des Occidentaux, en particulier des USA dont le président est représenté ayant les yeux d'un aveugle!

• Guerre à Gaza, de Joe Sacco
FUTUROPOLIS - 6.90 €

■ Jean Peetson.



© Futuropolis 2024.

Une école à Gaza : contribuez à ce projet !

L'AFPS44 souhaite soutenir un projet de construction provisoire d'une école sous tente à Gaza qui est porté par l'ONG palestinienne Human Development. Pour en savoir plus et apporter votre contribution si vous le souhaitez : flasher le QR-code ci-joint ou rendez-vous sur le site AFPS44.



8^e Semaine du film palestinien 2025

Ce sera du 29 janvier au 9 février dans plus de 20 cinémas de Loire-Atlantique.

LA PALESTINE
au-delà
des images



**Semaine du film palestinien
en Loire-Atlantique • 8^e édition**
29 janvier - 9 février 2025

<http://afps44.france-palestine.org> • <https://www.facebook.com/AFPS44/>

Chaque séance est suivie d'un débat.
Lors de cette 8^e édition,
nous aurons la présence
de plusieurs réalisateurs :

- **Iyad Allastal** pour
« Gaza stories »,
- **Serge Le Péron** pour
« Mémoires de Palestine »,
- **Rashid Masharawi** pour
« Réminiscences ».

Un grand merci à tous nos cinémas
partenaires pour leur fidélité.

Le programme complet sur notre site :
www.afps44.france-palestine.org
et sur :
www.facebook.com/AFPS44

>>>> Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.

La solidarité, c'est aussi adhérer !

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Nom..... Prénom

Adresse

e-mail..... Tél

Je cotise dans la tranche n° soit €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Pôle associatif Désiré-Colombe - 8, rue Arsène-Leloup - 44100 Nantes.

Comité de rédaction

Ellen Erichsen, Alain Fenet,
Arlette Hamon, Pierre Leparoux,
Paul Lesturgeon, Jean Peetson,
Dominique Rembeaux, Marc Schoene,
Gilles Bourgeois.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	12 €
2	501 - 1 000 €	27 €
3	1 001 - 1 500 €	42 €
4	1 501 - 2 000 €	57 €
5	2 001 - 2 500 €	72 €
6	2 501 - 3 000 €	87 €
7	3 001 - 3 500 €	102 €
8	3 501 - 4 500 €	122 €
9	+ 4 500 €	162 €